

Instruction n°DGS/SP/SP1/2018/205 du 28 septembre 2018 relative à la conduite à tenir autour d'un ou plusieurs cas de rougeole

28/09/2018

Cette instruction actualise les recommandations de prophylaxie qui figuraient dans la circulaire N°DGS/RI1/2009/334 du 4 novembre 2009 relative à la transmission obligatoire de données individuelles à l'autorité sanitaire en cas de rougeole et à la mise en œuvre de mesures préventives autour d'un cas ou de cas groupés.

L'objet du document vise à « réduire la transmission de la rougeole chez les sujets contacts ; réduire les formes graves de rougeole en particulier chez les sujets à risque ; contrôler les épidémies ; assurer la notification des cas de rougeole. »